



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᐆ.ᐅᓂ.ᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅ
ᐅᓂ.ᐅᐅᐅᐅ

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue de Marly, 4^e étage,
boîte 50,
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 89^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES**

(ADOPTÉ)

- DATE :** Le 4 octobre 1995
- ENDROIT :** Administration régionale crie
1, Place Ville-Marie
Suite 3438
Montréal (Québec)
- ÉTAIENT PRÉSENTS :**
- MM. Yves Désilets, Canada
 - Gilles Frisque, Québec
 - Jacques Lefebvre, Québec
 - Mme Susanne Hilton, ARC
 - M. Willie Iserhoff, ARC, président
 - Mme Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente
 - Mme Diane Morneau, Canada
 - MM. Pierre Paulhus, Canada
- Denis Bernatchez, secrétaire
- ÉTAIENT ABSENTS :**
- MM. Louis Archambault, Québec
 - Robert Daigneault, Québec
 - Diom Roméo Saganash, ARC
 - Kenny Blacksmith, CCCPP
- INVITÉ :**
- M. Robert Beaulieu, ingénieur forestier, ARC



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Lajoie informe les membres que M. Willie Iserhoff ne pourra assister à la réunion. En l'absence du président, c'est elle qui dirigera la réunion.

Elle souhaite la bienvenue à M. Yves Désilets, nouveau membre désigné par le gouvernement du Canada. M. Désilets travaille à la négociation et à la mise en oeuvre des ententes au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 88^e réunion;
3. Affaires découlant de la dernière réunion;
4. Débat sur les orientations du gouvernement du Québec en matière d'énergie;
5. Régime de protection de l'environnement;
6. Projet d'entente administrative;
7. Dossier foresterie :
 - 1- La réponse de M. Clair au mémoire du CCEBJ sur le projet de RNI;
 - 2- Lettre du 4 août 1995 de M. Pierre Lefebvre sur le rapport de Pierre Dugas et les services de Raymond Houle;
 - 3- Le sous-comité sur la foresterie : état d'avancement;
 - 4- L'archivage des documents du CCEBJ sur la foresterie (plans d'aménagement);
 - 5- Le document du gouvernement du Québec sur la biodiversité : suites à donner;
 - 6- Avis de Me Robert Daigneault sur l'assujettissement des infrastructures forestières à la procédure d'évaluation et d'examen;
8. La Loi sur la protection des espèces en péril au Canada;
9. Rapport sur les activités du COMEV, COMEX et du COFEX-Sud;
10. Dépôt de documents divers;
11. Rapport annuel 1994-1995;
12. Varia;
13. Date et lieu de la prochaine réunion

X

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 88^e RÉUNION

Le compte rendu de la 88^e réunion est adopté sans modification.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le suivi de la 88^e réunion se fait à partir de la note de service du 11 juillet 1995. Les éléments suivants nécessitent un suivi :

- 1- Règlements sur les forêts : Le secrétaire fera parvenir aux membres un cartable contenant la version papier des règlements sur la forêt apparaissant sur la disquette envoyée aux membres. M. Désilets souhaite recevoir la disquette.
- 2- Infrastructures forestières : Me Robert Daigneault finalise le texte sur lequel le Comité pourra se baser pour écrire sa lettre à l'administrateur provincial.
- 3- Dossier foresterie : Les membres demandent que M. Raymond Houle du MEF travaille en collaboration avec M. Robert Beaulieu dans le dossier foresterie. Une lettre sera écrite à M. Pierre Lefebvre à cet effet.
- 4- Collaboration du MRN : Une lettre sera envoyée au ministre François Gendron pour le sensibiliser aux problèmes qu'éprouve le CCEBJ pour faire l'analyse des PQAF, des PGAF ainsi que des modifications qui lui sont soumises. Le CCEBJ demande des ressources du MRN afin de pouvoir s'acquitter de sa tâche comme le prévoit la CBJNQ.

4. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

C'est à Québec, le 21 septembre 1995, que le CCEBJ a présenté son mémoire sur l'énergie, dans le cadre du « Débat public sur l'énergie ». Mme Susanne Hilton remet aux membres une copie de la version abrégée du mémoire et informe les membres que c'est M. Willie Iserhoff qui a lu le mémoire au nom du CCEBJ. Les membres du CCEBJ présents à la lecture du mémoire étaient : Mesdames Diane Morneau et Susanne Hilton, Messieurs Jacques Lefebvre, Pierre Paulhus, Yves Désilets et Denis Bernatchez.

Le projet de politique sur l'énergie est attendu du gouvernement pour février-mars.

En considérant les questions posées par la table d'experts, les membres ont constaté que le CCEBJ et son rôle étaient méconnus.

5. RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une lettre de M. Jacques Brassard, datée du 18 juillet 1995, informe les membres que le MEF entend consulter le CCEBJ sur divers sujets reliés à la CBJNQ. Le secrétaire informe les membres que des personnes du MEF travaillent présentement à l'élaboration de dossiers qui seront soumis au CCEBJ d'ici la fin décembre 1995.

Les membres apprécient le geste du MEF, mais auraient souhaité avoir plus de contrôle sur le développement de ces dossiers.

Plusieurs membres croient que le gouvernement n'acceptera pas d'ouvrir la CBJNQ. Au mieux, sera-t-il possible de modifier les annexes car un mécanisme prévoit cette activité?

Les membres abordent par la suite la question du bilan du régime environnemental sur le territoire de la Baie James et ils proposent qu'un sous-comité travaille à l'élaboration d'un tel bilan.

Le sous-comité est formé des personnes suivantes : Mesdames Ginette Lajoie, Susanne Hilton et Diane Morneau, M. Robert Daigneault. Les membres croient que M. Hervé Chatagnier pourrait se joindre au sous-comité, compte tenu de son expérience de la Convention et du régime environnemental. Le premier mandat du sous-comité serait de dresser la liste des thèmes qui seraient développés par diverses personnes en fonction de leur compétence. Une demande sera faite à M. Pierre Lefebvre afin de demander les services de M. Chatagnier.

6. PROJET D'ENTENTE ADMINISTRATIVE

Le CCEBJ a invité M. Pierre Lefebvre pour discuter du budget du Comité consultatif.

Mme Lajoie souhaite la bienvenue à M. Lefebvre et l'informe que le CCEBJ aimerait profiter de l'occasion pour aborder plusieurs thèmes et pour clarifier

le fonctionnement du Comité. Le Comité constate qu'il est dirigé de l'extérieur et qu'il n'a pas de droit de regard sur son propre budget.

M. Lefebvre remercie le Comité de l'avoir invité et il explique qu'il est en fonction depuis 1 an et demi. Il affirme qu'il a un préjugé favorable à l'égard du CCEBJ et qu'il met des ressources humaines à l'oeuvre afin d'appuyer les initiatives du CCEBJ.

M. Lefebvre exprime que, sur le budget en particulier, les discussions entre le Québec et le Canada sont difficiles. Le fédéral a diminué sa contribution ce qui met de la pression sur le Québec pour qu'il assume l'ensemble des coûts non assumés conjointement.

M. Lefebvre explique qu'il doit contrôler les coûts. Au nord du 55^e parallèle, il a modifié les activités et le fonctionnement des comités. Les sommes ainsi économisées ont été mises à la disposition du CCEBJ. Ainsi, l'an passé, le budget du CCEBJ était de 127 000 \$ alors qu'il est de 143 000 \$ cette année.

M. Lefebvre ne croyait pas utile que deux personnes assistent aux réunions du CCEBJ et du COMEV. Il a donc réaffecté les secrétaires des comités.

M. Lefebvre explique également qu'il a prévu, pour l'exercice financier 1995-1996, une banque de 70 jours/personne du MEF pour donner un support technique au CCEBJ. Cette limite de 70 j/p n'est pas limitée et elle pourrait être dépassée selon les besoins du CCEBJ. Si le CCEBJ obtient de l'expertise d'autres ministères, cela n'a aucun effet sur la banque de 70 j/p du MEF.

Du budget de 143 000 \$, on retrouve 126 000 \$ de frais fixes ce qui laisse une somme de 17 000 \$ en frais variables. M. Lefebvre explique que cette somme pourrait être mise à la disposition du CCEBJ sous forme d'un transfert (subvention) pour que le CCEBJ administre totalement cette partie de son budget.

Un membre déplore que M. Lefebvre n'ait pas rencontré le CCEBJ pour discuter de son budget et qu'il ait décidé de couper massivement dans notre proposition budgétaire. Un autre membre constate que tous les groupes écologiques ont des budgets supérieurs à 17 000 \$ et qu'ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts.

Par la suite, Mme Lajoie demande à M. Lefebvre si la facture de M. Stuart Guilby sera payée sur le budget du CCEBJ. M. Lefebvre dit que cela n'est pas possible à moins qu'il y ait une résolution du CCEBJ à cet effet. Car

normalement, en vertu de la CBJNQ, les frais des consultants sont payés par la partie qui les engage.

M. Frisque s'oppose à ce que le CCEBJ paye le salaire du consultant. Il aurait fallu, selon lui, que cela soit convenu avec le CCEBJ qu'il y aurait des frais pour les services de M. Guilby. M. Frisque ne s'objecterait cependant pas que l'on paye ses frais de transport ou les photocopies du rapport qu'il a remis aux membres. Il affirme que M. Guilby connaît peu la forêt boréale et qu'il n'aurait pas été difficile de trouver un ingénieur forestier québécois qui connaît mieux le milieu.

D'autres membres croient que le CCEBJ a bénéficié d'un service raisonnable et qu'il serait correct que le CCEBJ acquitte la facture qu'il a reçue. À cet effet, les membres conviennent de la résolution suivante :

RÉSOLUTION 95-10-04-01: Il est résolu que le CCEBJ s'engage à défrayer les dépenses et les préparatifs de la visite terrain du 5 juillet 1995, organisée par M. Stuart Guilby et ce, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.

La résolution est proposée par M. Jacques Lefebvre, appuyée par Mme Susanne Hilton.

Le vote est demandé sur la résolution. Le résultat est le suivant :

4 Pour
1 Contre
1 Abstention

Une lettre sera préparée par le secrétaire afin de demander à M. Lefebvre de payer la facture dont il est question ci-haut.

Mme Lajoie informe M. Lefebvre que le CCEBJ a besoin d'expertise en foresterie provenant d'autres ministères. M. Lefebvre croit que cela est possible. Il propose de faire des démarches personnelles afin de trouver des ressources spécialisées en foresterie provenant d'autres ministères. Il croit que ce type de démarche donne souvent de meilleurs résultats que des démarches officielles.

M. Lefebvre profite de l'occasion pour déposer le rapport de M. Pierre Dugas et demande que le CCEBJ donne son avis sur le document avant qu'il soit diffusé. Mme Lajoie déplore que le CCEBJ n'ait pu voir le texte avant sa publication finale.

Par la suite, les membres souhaitent faire le point avec M. Lefebvre sur la proposition du ministre Brassard relativement aux dossiers que le MEF élaborera pour le CCEBJ. À ce sujet, Mme Lajoie croit qu'il aurait mieux fallu que le CCEBJ définisse lui-même les différents sujets plutôt que de voir le MEF le faire. Elle ne souhaite pas que le MEF dépose un document sur lequel le CCEBJ n'aura pas travaillé.

M. Lefebvre soutient que le MEF a agi de la sorte car il est conscient du manque de ressources du CCEBJ et du peu de disponibilité des membres à élaborer des dossiers de fonds. Il a des engagements avec son ministre et il a donné des mandats pour que des problématiques soient développées et soumises au CCEBJ. Il a mis à l'oeuvre des ressources sur les sujets suivants : la révision des annexes A et B; la langue de travail; le suivi environnemental et le contrôle; les pratiques de consultation; le fonctionnement du COMEV et du COMEX.

Mme Hilton croit pour sa part qu'il devrait y avoir des discussions sur les grands enjeux plutôt que de se limiter aux aspects techniques de la révision des annexes A et B. Il faut modifier le régime et cela ne se fera pas en se limitant aux annexes.

Les membres en viennent à discuter du besoin de faire un bilan du régime environnemental sur le territoire à partir des thèmes arrêtés par le CCEBJ.

Mme Lajoie suggère de rencontrer les présidents du COMEV et du COMEX afin de convenir de ce qui pourrait être discuté en fonction des mandats de ces comités. Elle demande à M. Lefebvre de désigner une ou plusieurs personnes-ressources qui pourraient travailler avec le CCEBJ sur le développement des problématiques reliées au bilan du régime environnemental.

M. Lefebvre est d'accord pour que M. Hervé Chatagnier travaille avec des membres du CCEBJ sur le chapitre 22. Il avance également que si des membres du CCEBJ souhaitent travailler avec les ressources du MEF sur le développement des problématiques qui sont en cours, il n'y voit pas de problème.

Un sous-comité est formé pour travailler au projet d'entente administrative proposée par le MEF. Les membres de ce sous-comité sont : MM. Yves Désilets, Roméo Saganash et Robert Daigneault. Comme les deux dernières personnes proposées sont absentes, le secrétaire les contactera afin de vérifier leur disponibilité.

7. DOSSIER FORESTERIE

1- La réponse de M. Clair au mémoire du CCEBJ sur le projet de RNI

Les membres sont surpris et déçus de la réponse de M. Clair au mémoire du CCEBJ sur le projet de RNI. Il ne semble pas y avoir d'indication d'ouverture de la part du MRN.

M. Clair soulève la problématique relative au plan d'affectation des terres. Selon les membres, le commentaire de M. Clair mérite une réplique de la part du CCEBJ car il ne correspond pas à l'article 25 de la Loi sur les forêts qui veut que les activités d'aménagement forestier doivent être compatibles avec la Loi sur les terres du domaine public. Selon des membres, M. Clair respecte peut-être la lettre de la loi mais certainement pas l'esprit.

Les membres constatent également que le MRN n'a pas fait parvenir au CCEBJ les études de suivi du RNI qu'il demandait dans son mémoire.

Les membres sont très déçus de l'attitude du MRN à l'égard du CCEBJ et ne comprennent pas les raisons qui font que le MRN ferme la porte au CCEBJ. Les membres conviennent d'attendre les résultats de la demande d'information sur les données Sylva afin de vérifier si cette tendance se poursuit.

2- Lettre du 4 août 1995 de M. Pierre Lefebvre sur le rapport de Pierre Dugas et les services de Raymond Houle

Les membres prendront connaissance du rapport déposé par M. Pierre Lefebvre et le CCEBJ fera part de ses commentaires ultérieurement. Des copies du rapport seront envoyées à Mme Morneau ainsi qu'aux membres du sous-comité foresterie.

3- Le sous-comité sur la foresterie : état d'avancement

Mme Lajoie résume brièvement les activités du sous-comité sur la foresterie. Elle explique que les membres ont convenu d'écrire un court document, soit environ une quinzaine de pages. Le principe que l'aire de trappe devienne l'unité de base pour l'exploitation forestière sera défendu. L'ARC préparera six cas types (4 seront utilisés) pour illustrer les problèmes reliés à l'exploitation forestière sur le territoire. Comme il était nécessaire d'obtenir les données Sylva pour documenter ces cas, le sous-comité foresterie a envoyé ce matin même, une demande à M. Clair à cet effet.

4- L'archivage des documents du CCEBJ sur la foresterie (plans d'aménagement)

Mme Lajoie explique que M. Pierre Lefebvre du MEF se questionne sur la pertinence de conserver les plans et les cartes que le CCEBJ reçoit en vertu de l'article 22.3.34 de la CBJNQ. Les membres conviennent de conserver les cartes car, ce sont des outils importants dont dispose le CCEBJ pour suivre le développement forestier sur le territoire.

Le secrétaire réitère qu'il avait préparé un projet de lettre à l'intention de Mme Manon Gallant du MRN afin de soulever les lacunes survenues dans le cheminement des informations sur la modification au PQAF de Domtar (gravière) l'été dernier. Mme Lajoie se dit disponible pour formuler, avec le secrétaire, les commentaires du CCEBJ dans ce dossier.

5- Le document du gouvernement du Québec sur la biodiversité : suites à donner

M. Alan Penn, au nom de l'ARC, fera des commentaires sur le document mentionné en titre. Ces commentaires seront envoyés aux membres du CCEBJ pour information.

Le secrétaire obtiendra des copies supplémentaires du document du gouvernement pour Mme Morneau, MM. Paulhus, Lefebvre, Désilets, Archambault et Daigneault.

Les membres enverront leurs commentaires écrits au secrétariat.

6- Avis de Me Robert Daigneault sur l'assujettissement des infrastructures forestières

Le secrétaire le fera parvenir aux membres dès qu'il sera reçu.

8. LA LOI SUR LA PROTECTION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA

Le secrétaire enverra aux membres une copie du document mentionné en titre ainsi que les documents du CCCPP sur le même sujet. D'ici quelques semaines, le secrétariat contactera les membres pour obtenir leurs commentaires.

9. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU COMEV, COMEX ET DU COFEX-SUD

Comme le secrétaire n'a pu obtenir le rapport écrit des activités de ces comités, Mme Lajoie présente un état de situation des principaux dossiers du COMEX. Dès que le secrétaire aura le rapport écrit, il l'enverra aux membres.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS DIVERS

La liste des documents reçus a déjà été envoyée aux membres. Le secrétaire enverra les documents spécifiés aux membres qui les ont demandés.

11. RAPPORT ANNUEL 1994-1995

La version finale du rapport annuel est remise aux membres pour une dernière vérification. Le secrétaire les contactera afin d'obtenir leurs commentaires s'il y a lieu.

12. VARIA

Mme Lajoie aborde le dossier de la chasse sportive. Elle explique que le Grand Conseil des Cris a déposé une demande d'injonction pour arrêter la chasse sportive dans la zone 17 et pour obtenir des mesures de conservation dans la zone 22.

Elle donne des statistiques illustrant le déclin des orignaux. Des modalités de chasse peuvent être introduites pour améliorer la situation : chasser la femelle un an sur deux, ne pas chasser les femelles, etc.

Le CCCPP peut adopter des seuils de chasse pour le caribou, l'ours et l'orignal. La limite proposée par le CCCPP est de 37 orignaux dans la zone 17. En principe, le gouvernement est lié par la décision du CCCPP. Cependant, le MEF ne veut pas implanter la mesure avant 1996.

Le juge a rejeté la demande d'injonction du CCCPP pour des raisons de délais. Le CCCPP se prépare à faire une demande d'injonction permanente.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu à Nemiscau, les 4 et 5 décembre 1995.



DENIS BERNATCHEZ
Secrétaire

95-12-04